

Commission « Economie et innovation »

Rapporteuses : Marie-Christine LE GAL et Dominique PIRIO

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Adoption des statuts du Campus Cyber breton »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La cybersécurité est devenue un enjeu majeur de souveraineté. En 2021, l'Etat a lancé la création d'un campus cyber national avec pour objectif de fédérer les acteurs de ce secteur autour de projets multipartites. Le Conseil régional a, dès lors, souhaité s'inscrire dans cette stratégie nationale avec la création d'un campus cyber territorial et propose d'adopter les statuts de ce Campus Cyber Breton (CCB), dont l'enjeu principal est de « faire rayonner l'écosystème breton comme une référence en France et en Europe pour créer de la valeur dans un monde numérique plus sûr » et de favoriser la montée en maturité de l'ensemble des acteurs. Il a vocation à structurer, à soutenir et à développer une filière de cybersécurité souveraine. Le Conseil régional rappelle que le CCB renforcera et coordonnera la synergie des acteurs autour de quatre principaux piliers : l'information, l'opération, l'animation et l'innovation.

Le Conseil régional s'appuie sur son agence de développement économique, BDI, pour piloter ce Campus Cyber. Parallèlement, la Région Bretagne a officialisé, pendant la semaine de la Cyber Week à Rennes, la création de Breizh Cyber, son CRSIT régional, au chevet des collectivités territoriales, des entreprises et associations du territoire breton.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Concernant ses missions

Dans [son avis du 14 février 2022](#), le CESER s'est montré, favorable à la création d'un Campus cyber breton (CCB), en soulignant l'intérêt de renforcer le lien et l'articulation avec le campus cyber national annoncé par l'Etat en 2021.

Tel que présenté dans ce dossier, le CCB est bien le fruit d'une dynamique cyber importante en Bretagne (pôle excellence cyber, pacte défense cyber, pacte d'avenir) et bénéficie d'un écosystème dense (industriels, acteurs académiques, pôle de compétitivité, etc.).

A travers ses quatre ambitions et ses trois missions transversales, le CESER constate que le CCB devrait être en mesure de répondre au besoin d'accompagner la croissance des acteurs économiques de la cybersécurité, en proposant de développer un écosystème favorable à la recherche et l'innovation, tout en répondant aux besoins de compétences et de recrutement des entreprises du secteur. Le CESER approuve cette volonté du Conseil régional. Par ailleurs, il rappelle que ces missions sont en phase avec le chantier 6 de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES – volet SRDEII).

Concernant sa composition

Le CESER est favorable à la proposition portée par les groupes de travail de statuts d'une association de préfiguration pouvant s'adapter et évoluer en fonction du contexte.

Il constate par ailleurs que la composition souhaitée :

- est représentative de l'écosystème (Etat, collectivités et organismes publics, monde académique, monde associatif, etc.) ;

- prend en compte les initiatives des territoires (avec l'intégration de six collectivités) ;
- donne une place importante aux entreprises et à leurs enjeux.

Pour le CESER, le club des entreprises mobilisé à titre consultatif pour l'évaluation des actions constitue une véritable valeur ajoutée. De même, cette composition compte sur les nombreuses initiatives des territoires et leur donne une place importante.

Des questions restent toutefois en suspens : si la composition du collège 1 est connue, les statuts ne donnent aucune information concernant les collèges 2 et 3 (hormis la nature des acteurs et le nombre de représentants). Le CESER reste en attente de précisions sur la composition exacte de ces deux collèges.

Dans ce cadre, le CESER souhaite apporter sa contribution aux travaux et aux échanges au sein du CCB et ainsi être un relais entre les activités du campus et la société civile.

Concernant le fonctionnement du CCB

Le CESER note que les travaux du CCB seront pilotés et suivis dans le cadre de commissions thématiques, sans que celles-ci ne soient précisées à ce stade. Le CESER s'interroge quant aux priorités retenues par le campus et au fonctionnement des commissions. Une vigilance particulière sur la gouvernance et la coordination devra être apportée, compte tenu de la diversité des acteurs envisagés.

Plus globalement, le CESER se réjouit de cette dynamique qui permet d'associer les acteurs académiques et les entreprises, et ainsi développer une filière cyber sécurité souveraine dans un écosystème régional riche. Par ailleurs, le CESER souligne la nécessité de veiller au développement et au respect de l'inclusivité et de la mixité, et ainsi capitaliser sur l'ensemble des compétences et des talents.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Adoption des statuts du Campus Cyber breton »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Michel BELLIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Nous tenons à exprimer notre avis très favorable à la création d'un Campus Cyber en Bretagne, vecteur de développement économique et social stratégique pour notre région.

Ce Campus s'inscrit pleinement dans la trajectoire numérique bretonne et plus particulièrement cyber, qui fait de la Bretagne, la première région de France, après l'Île-de-France, en matière de cybersécurité civile et militaire.

Parallèlement, nous ne comptons plus les entreprises bretonnes victimes de cybercriminalité, avec des préjudices parfois considérables. La question qui se pose à chaque entreprise n'est pas de savoir si elle fera l'objet d'une attaque cyber mais quand elle fera l'objet d'une telle attaque et avec quelle issue.

Outre le préjudice posé à nos entreprises et à leurs salariés, la cybersécurité est aussi un sujet majeur de souveraineté. Nous savons combien les régimes autoritaires, dictatoriaux, ciblent nos économies, nos entreprises, nos administrations, nos Etats, nos forces de sécurité, pour affaiblir nos démocraties.

En ce qui concerne plus particulièrement les statuts, ceux-ci prévoient trois collèges dont un seul comprend des représentants d'entreprises, et encore, non exclusivement car composé, je cite, des structures d'innovation, des IRT, des technopoles. Nous nous interrogeons sur la faible place laissée aux entreprises de la cyber au sein de la gouvernance. Nous lisons qu'au Conseil d'administration siégeront 3 représentants du collège 3 devant assurer, je cite, la présence des technopoles, des pôles de compétitivité et des clusters d'entreprises.

Nous comprenons ainsi, qu'au mieux, 2 chefs d'entreprise pourraient siéger au Conseil d'administration, composé de 15 membres. Nous comprenons aussi que ce Conseil d'administration ne peut aussi compter aucun chef d'entreprise si les pôles de compétitivité et technopoles sont représentés par leurs directeurs.

Certes les statuts prévoient un club des entreprises qui disposera de deux représentants au conseil d'administration mais, et ceci est bien écrit dans les statuts, « sans voix délibérative ».

Nous exprimons ici nos plus grandes interrogations à l'égard de ce projet de statuts et invitons le Conseil régional à en amender la rédaction pour permettre aux chefs d'entreprise de pleinement participer à la gouvernance de ce Campus Cyber.

Je vous remercie de votre attention.